

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

Le conseil de la Municipalité d’East Hereford s’est réuni en assemblée ordinaire le sixième jour de novembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l’Église East Hereford, étant la onzième assemblée ordinaire de la cent cinquante-neuvième session.

Sont présents : Mmes Marie-Ève Breton, mairesse
Chantal Quirion, conseillère
M. Benoit Lavoie
Mmes Linda McDuff, conseillère
Isabelle Filion, conseillère

Est présent : M. Richard Belleville, maire sortant

Ouverture de l’assemblée

L’assemblée est ouverte à 19h00 par la mairesse Marie-Ève Breton.

17-11-224 - Adoption de l’ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d’ordre du jour, il est proposé par le conseiller Benoit Lavoie, appuyé par la conseillère Isabelle Filion et résolu que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

17-11-225 - Approbation des procès-verbaux des assemblées du 2 et du 5 octobre 2017

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de l’assemblée du 2 octobre 2017 et de l’assemblée extraordinaire du 5 octobre 2017, il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion et résolu de les adopter tel que déposés.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Période de questions

Le maire sortant Richard Belleville félicite les nouveaux élus et remercie les conseillères réélues pour leur implication au sein de la communauté. Il quitte.

Mairesse – Marie-Ève Breton

Rien à Signaler

Environnement et culture (Nicole Bouchard)

Absente

Développement local, régional et touristique (Chantal Quirion)

Rien à signaler

Loisirs, familles et aînés (Benoit Lavoie)

L’Activité Place aux jeunes a été réalisée le 21 octobre. Les invités ont été accueillis par Sonia Coté et Clément Roy.

Sécurité civile et publique (Linda McDuff)

Rien à signaler

Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)

Rien à signaler

Réseau routier (Isabelle Filion)

Rapport du réseau routier déposé par l'inspecteur de voirie M. André Thomas: certains chemins auraient besoin d'être réparés. Une décision devra être prise en 2018 afin de prioriser certains travaux à effectuer sur le territoire

17-11-226 - Correspondance aux archives

Il est proposé par la conseillère Chantal Quirion, appuyée par le conseiller Benoit Lavoie et résolu que la correspondance suivante soit conservée aux archives municipales:

- 1- MAMOT : résolution stefe, réception TECQ;
- 2- MDDELCC : analyse sur le manganèse;
- 3- CPTAQ : mise à jour d'un dossier;
- 4- MRC : Vente pour taxes;
- 5- MRC : Avis public;
- 6 - MRC : nouveau responsable des Aînés, inscription fête de la famille;
- 7- RESSOURCERIE : proposition d'offre de services;
- 8- COUR MUNICIPALE : quote-part 2018
- 9- FQM : dossier des hydrocarbures; position sur la loi 62; PAERRL;
- 10- DGE : poste vacant, rapport de dépenses
- 11- CSHC : plan triennal

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Notes et questions diverses

Rapport d'élection et nouvelle élection: Les élus sont Marie-Ève Breton, mairesse; Nicole Bouchard, siège 1; Chantal Quirion, siège 2; Benoit Lavoie, siège 3; Linda McDuff, Siège 5 et Isabelle Filion, siège 6. Il faudra refaire une élection pour combler le poste 4 resté vacant. La présidente et la secrétaire d'élection ont été rémunérées pour leur travail.

17-11-227 - Rapport financier au 31 octobre 2017

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au 31 octobre 2017, il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Linda McDuff et résolu que ce conseil en accepte le dépôt :

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Revenus d'octobre	93 979.88\$	
Déboursés d'octobre	99 467.40\$	
TPS à recevoir	2 677.08\$	
TVQ à recevoir	2 677.08\$	
Chèques en circulation	20 210.06\$	
Solde à la caisse	142 382.16\$	15 301,79\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-228 - Présentation des comptes au 6 novembre 2017

Ayant tous pris connaissance des comptes à payer au 6 novembre 2017, il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par le conseiller Benoit Lavoie et résolu que ce conseil approuve les dépenses suivantes et en autorise le paiement :

Stanley & Dany Taylor Transport inc	237.22\$
Petite Caisse	64.65\$
Visa Desjardins	44.46\$
MRC de Coaticook	6 663.26\$
Municipalité de St-herménagilde	637.34\$
Town of Colebrook	USD 1 200,00\$
Les Services EXP inc.	7 116,31\$
Sonia Côté	7 183,96\$
H.M. Lambert Excavation inc.	15 216,90\$
Yves Vachon	517,39\$
André Thomas	4 599,44\$
Le groupe Environex	175,05\$
Electro-Concept	2 248,91\$
Formules municipales	100,55
La Cartoucherie	70,79\$
Infotech	1 517,24\$
Ressourcerie des Frontières	804,83\$
Jeanne Bergeron et Roger Bilodeau	485,30\$
Transcontinental	193,89\$
Franck Mewes	375,00\$
Diane Lauzon Rioux	318,00\$
Maryse Audet	238,00\$
Groupe Signalisation	675,09\$
Régie des Déchets	702,59\$
Maryse Audet	224,00\$
Lise Got	1 296,58\$
Infotech	208,46\$
Visa Desjardins	16,37
Entretien Roger Lanctôt	1 008,91\$
Environex	243,18\$
Ménage GT	320,00\$
Bell	105,16\$

Délégation – Total : 5 855.02 \$ (octobre 2017)

Diane Lauzon Rioux	1 406,52\$
Johanne Beloin	362,78\$
Janik Branchaud	667,54\$
Bell Mobilité	17,59\$
Axion	104,52\$
Recevoir Général du Canada	756,23\$
Infosat Canada	84,44\$
Hydro-Québec	190.65\$
Bell	102,41\$
Postes Canada	300,00\$
Isabelle Filion	770,17\$
Steve Isabelle	770,17\$
Caisse Desjardins	72,00\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-229 - Demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier (PAARRM)

Proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 45 000.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-230 - Nomination d'un maire suppléant

Proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Linda McDuff il est résolu que soit nommé le conseiller Benoit Lavoie maire suppléant de la Municipalité d'East Hereford et substitut du maire, en son absence, au conseil des maires de la MRC de Coaticook. Cette nomination est effective du 6 novembre 2017 au 5 novembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-231 – Nomination représentant Forêt Hereford

Proposé par le conseiller Benoit Lavoie, appuyé par la conseillère Chantal Quirion, résolu que la mairesse Marie-Ève Breton soit nommée membre du conseil d'administration de Forêt Hereford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-232 - Délégation à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

Proposé par le conseiller Benoit Lavoie, appuyé par la conseillère Chantal Quirion résolu que la conseillère Linda McDuff soit nommée membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-233 – Nomination et mandat des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme

Proposé par la conseillère Chantal Quirion, appuyée par le conseiller Benoit Lavoie, résolu de renouveler le mandat des membres actuels du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit du 6 novembre 2017 au 4 novembre 2019. Les membres sont les suivants : Isabelle Filion, Linda McDuff, Réal Beloin et Martine Poulin. Toutefois, Richard Belleville est remplacé par la mairesse Marie-Ève Breton. Y assistent comme personnes ressources l'inspecteur en bâtiment et si nécessaire pour certains dossiers notre conseiller en sécurité civile.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-234 - Signature des effets bancaires

ATTENDU que madame Diane Lauzon Rioux a quitté son poste de secrétaire-trésorière au 6 novembre 2017;

ATTENDU la nomination de madame Janik Branchaud comme secrétaire-trésorière de la Municipalité d'East Hereford, à compter du 6 novembre 2017;

ATTENDU que monsieur Richard Belleville a quitté son poste de maire au 28 octobre 2017;

ATTENDU l'élection sans opposition de madame Marie-Ève Breton comme mairesse de la Municipalité d'East Hereford, assermentée en date du 28 octobre 2017;

ATTENDU la nomination de monsieur Benoit Lavoie à titre de suppléant ce jour

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par la conseillère Isabelle Filion

Appuyé par la conseillère Linda McDuff

ET RÉSOLU QUE la mairesse madame Marie-Ève Breton et la secrétaire trésorière Madame Janik Branchaud soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie. En l'absence de la mairesse, le maire suppléant monsieur Benoit Lavoie sera le représentant.

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants au nom de la municipalité, savoir :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité
- Tous les pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux d'entre eux soit le maire ou le maire suppléant et le secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint.

ET de nommer la secrétaire-trésorière Madame Janik Branchaud à titre d'administrateur principal de l'application AccèsD Affaires Desjardins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-235 - Visa Affaires Desjardins

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford est détentrice d'une carte de crédit Visa Affaires Desjardins émise au nom de madame Diane Lauzon Rioux;

ATTENDU que madame Diane Lauzon Rioux a été remplacée dans ses fonctions par madame Janik Branchaud, le 6 novembre 2017;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par le conseiller Benoit Lavoie

Appuyé par la conseillère Chantal Quirion

ET RÉSOLU QUE la Municipalité d'East Hereford demande l'annulation de la carte de crédit Visa Affaires Desjardins détenue par la municipalité et émise au nom de Diane Lauzon Rioux;

La Municipalité d'East Hereford demande une nouvelle carte Visa Affaires Desjardins avec un montant maximal de 1 000\$, laquelle sera détenue par la municipalité et émise au nom de Janik Branchaud, secrétaire-trésorière.

La secrétaire-trésorière, Janik Branchaud, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-236 – Marge de crédit Solutions Libre-affaires Visa Desjardins

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford est détentrice d'une marge de crédit Solutions libre-affaires Visa Desjardins, laquelle est administrée par madame Diane Lauzon Rioux;

ATTENDU que madame Diane Lauzon Rioux a été remplacée dans ses fonctions par madame Janik Branchaud, le 6 novembre 2017;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Filion

Appuyé par le conseiller Benoit Lavoie

ET RÉSOLU QUE

La Municipalité d'East Hereford demande le remplacement de l'administrateur de la marge de crédit Solutions libre-affaires Visa Desjardins et que cet administrateur soit dorénavant madame Janik Branchaud, secrétaire-trésorière.

La secrétaire-trésorière, Janik Branchaud, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à l'administration de ladite marge de crédit ainsi que tous les documents requis afin de donner plein effet à ce remplacement d'administrateur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-237 – Signataire CLICSécur

ATTENDU que madame Diane Lauzon Rioux a quitté son poste de secrétaire-trésorière au 6 novembre 2017;

ATTENDU la nomination de madame Janik Branchaud comme secrétaire-trésorière de la Municipalité d'East Hereford, à compter du 6 novembre 2017;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff

Appuyée par la conseillère Chantal Quirion

ET RÉSOLU QUE la Municipalité d'East Hereford demande le remplacement de l'administrateur de l'accès aux plateformes gouvernementales électroniques et que cet administrateur soit dorénavant madame Janik Branchaud, secrétaire-trésorière.

La secrétaire-trésorière, Janik Branchaud, est autorisée à signer électroniquement pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à l'administration de la plate-forme ainsi que tous les documents requis afin de donner plein effet à ce remplacement d'administrateur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-238 – TECQ 2014-2018 – Coûts Véridiques

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par la conseillère Chantal Quirion,

Appuyée par la conseillère Linda

ET RÉSOLU QUE La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-239 - Entretien d'hiver chemin Andrews et borne-sèche (chemin des Côtes)

Proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par le conseiller Benoit Lavoie, résolu d'accorder deux contrats à M. Jerry Cunningham 181 chemin des Côtes East Hereford, l'un pour l'ouverture et l'entretien du chemin Andrews sur une distance de 0,2km et l'autre pour l'ouverture du chemin menant à la borne-sèche sur le chemin des Côtes. Le coût de chacun des entretiens est de 500\$ et le paiement sera effectué au 1er avril 2018.

La mairesse Marie-Ève Breton et la secrétaire-trésorière Janik Branchaud sont autorisées à signer le contrat pour le chemin Andrews.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-240 – Contrat d'Yves Vachon

ATTENDU QUE M. Yves Vachon a remis sa démission au conseil d'octobre dernier;

ATTENDU QU'il a été impossible de trouver un remplaçant à ce jour;

ATTENDU QUE le nouveau surveillant d'aqueduc devra suivre une formation afin de pouvoir occuper les fonctions relatives au poste à combler;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Filion

Appuyée par le conseiller Benoit Lavoie

ET RÉSOLU QUE la Municipalité d'East Hereford augmente le salaire versé à Yves Vachon à une rémunération mensuelle de 300.00\$ jusqu'à ce que la nouvelle personne ait suivi les formations requises pour que monsieur Vachon soit remplacé. Par ailleurs, la municipalité accordera à M. Yves Vachon une rémunération équivalente à 25.00\$ de l'heure pour tout travail qui sera en surplus du travail régulier de surveillant d'aqueduc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-241 – Conciergerie de l'école St-Pie-X

ATTENDU que la municipalité d'East hereford a une entente avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons prévoyant l'embauche d'un responsable de l'entretien ménager de l'école St-Pie X;

ATTENDU que la personne en poste a dû quitter pour une période indéterminée;

ATTENDU que le directeur de l'école, M. Yannick Roberge, a reçu certains candidats en entrevue et qu'il a fait son choix;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff

Appuyée par la conseillère Chantal Quirion

ET RÉSOLU QUE la Municipalité d'East Hereford engage la personne choisie, madame Fallone Tremblay, à titre de concierge de l'école, et l'ajoute sur la liste des employés, aux mêmes termes et conditions que la personne qu'elle remplace.

La municipalité remet à l'employée en poste, une cessation d'emploi et la rémunération y afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-242 – Autorisation de dépenses - nouvelle élection

ATTENDU qu'un avis d'élection pour un recommencement des procédures sera déposé et affiché en décembre 2017, il est proposé par la conseillère Linda McDuff Beloin, appuyée par la conseillère Chantal Quirion, résolu d'engager un montant de 1 100\$ prévu au budget 2018 pour les diverses dépenses électorales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-243 – 2e projet PPCMOI01-17 -Modification de l'usage d'un immeuble public à des fins résidentielles (lot 5 486 496)

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Hereford a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), règlement numéro 204-09 et modifié par les règlements numéros 240-14 et 266-17 afin d'y ajouter certaines zones ;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble pour déroger aux règlements d'urbanisme applicables a été déposée le 27 juillet 2017, ayant pour objet la transformation de l'ancienne Caisse Desjardins en résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE l'immeuble qui fait l'objet de la demande sis au 60, rue de l'Église East Hereford est situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation dans la zone P-1, tel que décrit au règlement de zonage 195-08 ;

ATTENDU QUE le futur acheteur, M. René Jubinville, a déposé un plan, daté du 27 juillet 2017, identifiant les aménagements qui seront réalisés sur la propriété ainsi qu'une liste des rénovations nécessaires pour en permettre un usage résidentiel;

ATTENDU QUE des travaux de rénovation seront effectués à l'intérieur du bâtiment mais ne viendront pas modifier son apparence extérieure;

ATTENDU QUE des aménagements extérieurs visant à rendre conforme au règlement de zonage numéro 195-08 l'actuel espace de stationnement asphalté en façade seront exécutés;

ATTENDU QUE la faible densité du secteur ne sera pas affectée par la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE l'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de l'architecture et de l'aménagement des lieux ne pose aucune contrainte par rapport à l'état actuel des lieux ainsi qu'au voisinage ;

ATTENDU QUE les arbres situés sur la propriété font partie intégrante de la qualité visuelle du secteur;

ATTENDU QUE l'installation septique de la propriété est âgée, que la municipalité ne possède aucune information sur sa localisation et que la grandeur du terrain est restreinte;

ATTENDU QUE l'alimentation en eau s'effectue à l'extérieur de la propriété et que la municipalité ne possède pas d'information, à savoir si la servitude est notariée ou non;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a examiné ce projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le règlement sur les PPCMOI numéro 204-09 et qu'il recommande au conseil son approbation avec certaines recommandations;

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 novembre 2017 à 18h45 à la bibliothèque municipale ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par conseillère Isabelle Filion
Appuyée par le conseiller Benoit Lavoie

ET RÉSOLU D'ACCORDER, en vertu du Règlement sur les PPCMOI numéro 204-09 et modifié par les règlements numéros 240-14 et 266-17 la demande d'autorisation d'un projet particulier et de permettre la transformation de l'ancienne Caisse Desjardins en résidence unifamiliale;

QUE l'usage « résidence unifamiliale » soit autorisé conformément au plan déposé le 27 juillet 2017 accompagnant la demande et ce, malgré la grille de spécifications – Annexe C du règlement de zonage 195-08 en zone P-1;

QU'IL est strictement interdit au propriétaire présent et futur de couper un ou des arbres sur le terrain sans une autorisation du conseil municipal;

QUE le propriétaire et le demandeur soient informés des craintes du conseil municipal quant à l'espace disponible pour la construction d'une nouvelle installation septique le cas échéant;

QUE le propriétaire et le demandeur soient informés des craintes du conseil municipal quant à l'espace disponible pour l'installation d'un nouveau puits le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-244 – Formation des élus sur l'éthique et la déontologie

Proposé par la conseillère Chantal Quirion, appuyée par la conseillère Linda McDuff, résolu de procéder à l'inscription des nouveaux élus à la formation obligatoire donnée par la FQM sur le comportement éthique qui sera donné le 9 décembre 2017 à Waterville. Certains élus ne pourront pas être présents, ils participeront à la formation donnée à Compton le 3 mars 2018. La secrétaire-trésorière est autorisée à inscrire les participants à l'une ou l'autre des formations et à faire les paiements sur réception des factures. Le montant prévu sera d'environ 1800.00\$. Les frais de déplacement seront remboursés conformément à la politique municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-245 – Mandat au ministre des Finances

ATTENDU que, conformément à l'Article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins de financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff

Appuyée par le conseiller Benoit Lavoie

ET RÉSOLU QUE Conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-246 – Dépôt des déclarations d'intérêt et des rapports portant sur la liste des personnes ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus

Proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu d'accepter le dépôt des déclarations et rapports ci-haut

mentionnés. Ils seront transmis respectivement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au Directeur général des élections conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-247 – Formation de la directrice générale

Proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Chantal Quirion résolu de procéder à l'inscription de Janik Branchaud, aux formations requises concernant l'utilisation des logiciels de gestion et de la préparation du budget. La dépense maximale sera de 1200.00 et la secrétaire-trésorière est autorisée à acquitter les frais sur réception des factures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-248 – Consultante pour la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière

Proposé par la conseillère Chantal Quirion, appuyée par la conseillère Linda McDuff, résolu que la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière ait accès aux services d'une consultante afin de l'accompagner dans ses nouvelles tâches, laquelle sera rémunéré en fonction du nombre d'heure d'accompagnement. La dépense devrait être d'environ 1000.00\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-249 - Calendrier des assemblées du conseil en 2018

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal, il est proposé par la conseillère Isabelle Fillion, appuyée par la conseillère Linda McDuff, résolu d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018 ainsi que l'heure de ces dernières.

1- Les assemblées ont lieu à 19h00 à la bibliothèque municipale au 15, rue de l'Église East Hereford et les dates d'assemblées sont les suivantes :

8 janvier	3 février	3 mars	7 avril
5 mai	4 juin	2 juillet	6 août
3 septembre	1 ^{er} octobre	5 novembre	3 décembre

2- Un avis public sera affiché aux deux endroits désignés par le conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-250 – Souper des fêtes de la MRC

Proposé par la conseillère Chantal Quirion, appuyée par la conseillère Linda McDuff Beloin, résolu que 4 personnes soient déléguées et participent au souper des fêtes de la MRC de Coaticook le 24 novembre prochain. Le coût est de 55\$ par personne et les frais de déplacement seront remboursés conformément à la politique municipale. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre un chèque pour le montant de 220.00\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-251 – Paniers de Noël

Proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par le conseiller Benoit Lavoie, résolu de verser un don de 150\$ pour la campagne des paniers de

Noël du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre un chèque pour ce montant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-11-252 - Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyé par la conseillère Chantal Quirion, résolu que l'assemblée soit levée à 21h15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marie-Ève Breton, mairesse

Janik Branchaud, sec.-trésorière

Je, Marie-Ève Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
